

Luxembourg, le 19 DEC. 2018



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la nature et des
forêts

Arrondissement Centre-Est

81, avenue de la Gare

L-9233 Diekirch

N/Réf.: 92294 CD/mow

Monsieur le Chef d'arrondissement,

En réponse à votre requête du 6 décembre 2018 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'aménagement d'un ponton sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de BERDORF: section C des BOIS ET DES FERMES (Chipkapass), sous le numéro 124/1115, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Le ponton sera réalisé et implanté sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de BERDORF: section C des BOIS ET DES FERMES, sous le numéro 124/1115, au lieu-dit « Chipkapass », conformément à la demande et aux plans soumis n° 18064800 du 29.11.2018 et intitulé « Principe emplacement des appuis & structure », élaborés par le bureau d'études SGI.
2. L'emplacement exact du ponton sera déterminé en concertation étroite avec le préposé de la nature et des forêts.
3. Les rochers destinés à recevoir les fixations des 6 platines seront dégrossés au strict minimum.
4. L'application de peinture, l'emploi de tout matériau reluisant ainsi que le revêtement en PVC et fibrociment aux parties extérieures sont interdits.
5. Toutes les mesures seront prises pour éviter une pollution du sol et de l'eau.
6. Le préposé de la nature et des forêts (M. Frank Adam, tél : 621 202 158) sera averti avant le commencement des travaux.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

En vertu de l'article 60, paragraphe 2, dernier alinéa, de la prédite loi du 18 juillet 2018, vous êtes tenus d'afficher l'autorisation de la construction projetée aux abords du chantier pendant 3 mois dès réception de la présente. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à l'égard des tiers à compter du jour où cet affichage est réalisé.

Veillez agréer, Monsieur le Chef d'arrondissement, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST

- Commune de BERDORF

cn@mev.etat.lu

Tél. (+352) 247-86811
Fax (+352) 400 410

Adresse postale
L-2918 Luxembourg

www.emwelt.lu
www.gouvernement.lu